

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Lille, le 9 novembre 2017

MONSIEUR LE MAIRE

MAIRIE DE PAVANT

MAIRIE

02310 PAVANT

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :
CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'A.P.

AEP DE PAVANT

Prélèvement : N°	00152832	Prélevé le : vendredi 03 novembre 2017
Unité de gestion	0091 AEP DE PAVANT	par : KÉVIN MAHOUDEAUX
Installation	UDI 000315 PAVANT	Type visite : D1 EN DISTRIBUTION
Point de surveillance	P 0000000362 CENTRE COMMUNE	
Localisation exacte	MAIRIE ROBINET MELANGEUR DE CUISINE	
Commune	PAVANT	

Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherches - Pôle du Griffon - 180, rue Pierre-Gilles de Gennes - 02000 Barenton Bugny
Type de l'analyse : D1 Code SISE de l'analyse : 00153956 Référence laboratoire : H_CS17.10424.2

Analyse laboratoire

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Couleur (qualitatif)	0 qualit.				
Odeur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	1,0 NFU				2,00
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	16 °C				25,00
Température de mesure du pH	16,1 °C				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,4 unitépH			6,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	785 µS/cm			200,00	1100,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH4)	<0,050 mg/L				0,10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	2 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	0 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	0 n/100mL		0		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	<0,05 mg/LCl2				
Chlore total	<0,05 mg/LCl2				

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00152832)

Eau de qualité conforme aux exigences de qualité, définies par le Code de la Santé Publique, pour les paramètres analysés.
L'eau est consommable.CE BULLETIN DOIT ETRE AFFICHE EN MAIRIE.

Pour la Directrice Générale et par délégation
Le Chef de Service Santé Environnementale dans l'Aisne
Cyril PISSON